

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Juin 2023

TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS

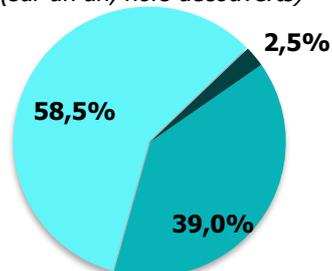
1^{ER} TRIMESTRE 2023 HAUSSE GLOBALE DES TAUX

- Les taux des **crédits à l'habitat** progressent de 42 points de base (pdb) en 3 mois et de 80 pdb en un an, s'établissant à 2,16 % ce trimestre, contre 2,20 % en France entière. Ils retrouvent un niveau qu'ils n'avaient plus atteint depuis 2016. En moyenne, le montant des crédits à l'habitat contractés s'élève à 167 000 €, pour une durée de 21 ans. Ils représentent 58,5 % des nouveaux prêts accordés aux particuliers.
- Les taux pratiqués sur les **crédits à la consommation** s'établissent à 4,98 % au premier trimestre 2023, rejoignant ainsi les taux pratiqués au niveau national. Les taux progressent de 50 pdb sur le trimestre, et de 120 pdb sur un an. Les crédits à la consommation représentent 39,0 % des nouveaux concours accordés sur un an, soit 10 points de pourcentage de plus qu'en 2019.
- Les taux de **découverts** connaissent la progression la plus forte ce trimestre. Ils repartent à la hausse après une légère baisse au trimestre précédent, atteignant 11,52 %, soit une augmentation significative de 183 pdb en 3 mois. Leur niveau ayant stagné pendant plusieurs trimestres consécutifs, leur progression sur un an est quant à elle de 194 pdb. Les taux demeurent deux fois plus élevés en Guyane qu'au niveau national.

Caractéristiques des nouveaux crédits en valeur

Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers

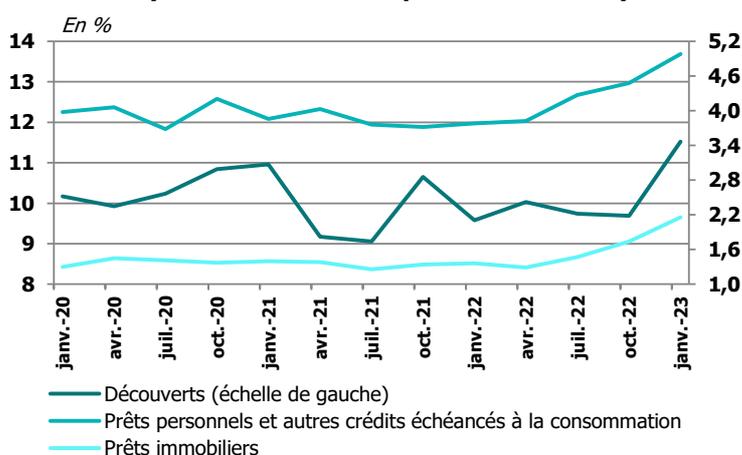
(sur un an, hors découverts)



- Prêts personnels et crédits échancés à la consommation
- Prêts immobiliers
- Autres crédits

Source : IEDOM, collecte RUBA

Taux moyens des crédits aux particuliers en Guyane

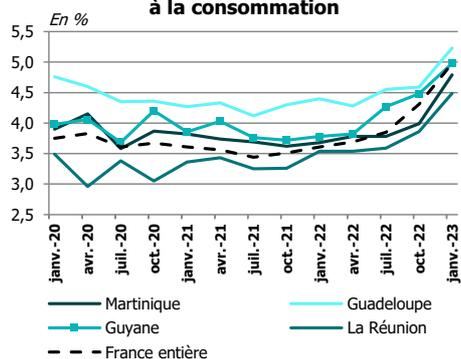


Taux moyen débiteurs en %		janv.-22	avr.-22	juil.-22	oct.-22	janv.-23	Variations (points de base)	
							sur un an	sur un trim.
Guyane	Découverts	9,58	10,03	9,74	9,69	11,52	194	183
	Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	3,78	3,82	4,27	4,48	4,98	120	50
	Prêts immobiliers	1,36	1,29	1,47	1,74	2,16	80	42
France entière	Découverts	4,92	4,94	4,86	5,23	5,49	57	26
	Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	3,61	3,69	3,85	4,31	4,98	137	67
	Prêts immobiliers	1,12	1,19	1,45	1,77	2,20	108	43

Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

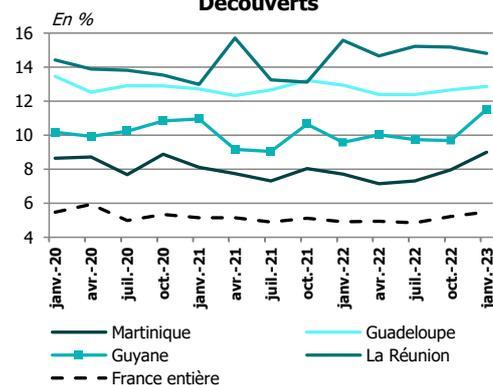
Évolution des taux moyens débiteurs par géographie

Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation



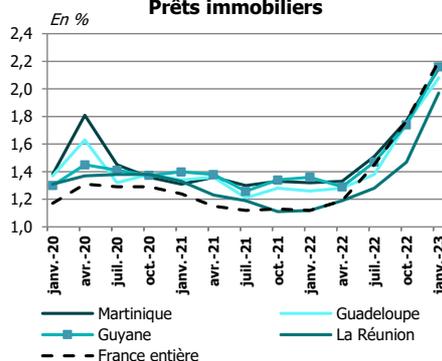
Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

Découverts



Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

Prêts immobiliers



Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès d'établissements ayant leur activité en Guyane. Elle prend en compte les nouveaux crédits accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages, et ce, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence. Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.